MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

direction générale de l'Aviation civile
dgac
DSAC

Notification d'une épreuve pratique dans le cadre d'une conversion BASA / Licence OACI

Dans le cadre d'une conversion BASA / Licence OACI, il est nécessaire d'envoyer 5 jours avant le test pratique un courriel à l'adresse dsac-test-notification-bf@aviation-civile.gouv.fr selon le modèle suivant :

	Intitulé de l'objet	[Conversion BASA – conversion OACI] Notification de test – BPL SPL PPL
	Corps du courriel	1) Examinateur: Nom – Prénom – N° de l'autorisation examinateur 2) Candidat: nom – Prénom – date de Naissance – pays émetteur de la licence – N° de licence. 3) type d'appareil – type de test 4) test: date – heure – localisation du test

Deux cas de figure sont alors possibles :

 L'examen peut être réalisé par l'examinateur proposé si aucun autre courriel n'est envoyé par la DGAC avant l'examen ; tant que l'examen se déroule conformément aux termes de la notification (notamment sans modification de la date, de l'heure ou du lieu de l'événement), aucune formalité supplémentaire n'est requise de la part de l'examinateur.

 Ou bien la DGAC décide de réaliser une substitution de l'examinateur proposé par un inspecteur ou un examinateur désigné. Dans ce cas, un courriel sera adressé à l'examinateur au plus tard 24 heures après la notification.

dgac
DSAC

Direction générale de l'Aviation civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél. : 33 (0)1 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr